

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 10 septembre 2018 se tient à 13 h 30, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin et messieurs Ghislain Breton, Gaby Gendron, Yvan Goyette et Jeannot Lachance participent à la rencontre.

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement est présent.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

Il est demandé d'ajouter le point 3.1 Suivi au procès-verbal et d'ajouter au point 19. VARIA le point suivant :

- Défi 2025

**C.A. 2018-89**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**  
**ORDRE DU JOUR DU 10 SEPTEMBRE 2018**

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 13 AOÛT 2018
  - 3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
4. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
5. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 07-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 08-2010 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE A-6, MUNICIPALITÉ DE ST-SÉBASTIEN
6. CONTRIBUTION AU FONDS CÉGEP BEAUCE-APPALACHES
7. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE – COMITÉ AD HOC POUR LA RECONNAISSANCE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LAMBTON

8. ENTENTE DE SERVICES, CONSEILLERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2019
9. RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
10. RÈGLEMENT SUR L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES ÉLUS
11. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
12. SUIVI BÂTISSE
13. SUIVI MSP
14. ATELIER DE TRAVAIL – BUDGET
15. ENJEUX POLITIQUES
16. RESSOURCES HUMAINES
17. PLANIFICATION STRATÉGIQUE
18. STRUCTURE SDEG - MRC
19. VARIA  
- Défi 2025
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3.0

---

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

#### **C.A. 2018-90**

#### **PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 13 AOÛT 2018**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 13 août 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.1

---

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

#### **Déshydrateur agglomérant de boues de fosses septiques (DAB)**

Monsieur Patrice Gagné informe les maires qu'une rencontre est prévue demain avec l'ingénieur engagé pour faire des propositions quant à l'avenir du DAB, monsieur François Poulin. Il est convenu que les propositions soient présentées au comité consultatif environnement pour une recommandation au conseil des maires. Madame Julie Morin demande à ce que dans les propositions soit considéré le partenariat avec la Ville pour en mesurer les impacts pour cette dernière.

**Distributrice d'eau**

Il est demandé si des réponses ont été reçues quant au coût d'installation d'abreuvoirs pour remplacer les distributrices d'eau de source. Il est demandé de vérifier le coût d'entretien des abreuvoirs et d'en tenir compte.

**Nuage « cloud »**

Madame Julie Morin souligne qu'elle peut transmettre les coordonnées d'un contact ayant les qualifications et connaissances requises pour nous accompagner dans la démarche d'offre de service quant à l'environnement dans un nuage « cloud » à partir duquel les employés travaillent. Il est entendu pour que les coordonnées de cette personne soient transmises à la MRC.

## 4.0

---

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

Aucun dossier à traiter.

## 5.0

---

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 07-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 08-2010 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE A-6, MUNICIPALITÉ DE ST-SÉBASTIEN****C.A. 2018-91****CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 07-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 08-2010 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE A-6, MUNICIPALITÉ DE ST-SÉBASTIEN**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Sébastien nous a soumis son règlement numéro 07-2018 modifiant le règlement de zonage no 08-2010 afin de modifier les limites de la zone A-6, et ce, de manière à redéfinir les limites de la zone des carrières des A. Lacroix et fils Granit;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement numéro 07-2018 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 07-2018 de la Municipalité de Saint-Sébastien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.0

---

**CONTRIBUTION AU FONDS CÉGEP BEAUCE-APPALACHES 2018**

Madame le préfet explique aux maires qu'en 2012 une résolution avait été adoptée par le conseil des maires à l'effet que pour une période de 5 ans, un montant annuel soit versé via une quote-part à la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches pour soutenir les étudiants et le Cégep. Elle ajoute que cette contribution s'est terminée en 2017 et que le Cégep nous fera sous peu la demande de la reconduction de ce financement qui remplace les campagnes de financement dans d'autres régions.

7.0

REMPACEMENT D'UN MEMBRE – COMITÉ AD HOC POUR LA RECONNAISSANCE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LAMBTON

**C.A. 2018-92**

**REMPACEMENT D'UN MEMBRE – COMITÉ AD HOC POUR LA RECONNAISSANCE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LAMBTON**

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a nommé, par sa résolution C.A. 2018-50, les membres formant le comité ad hoc afin de se pencher sur la reconnaissance du Bureau d'accueil touristique de Lambton comme étant régional et sur la contribution financière de ce dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer un membre suite à un conflit d'horaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE monsieur Gaby Gendron soit remplacé par monsieur Jeannot Lachance pour siéger au comité ad hoc formé dans le but de se pencher sur la reconnaissance du Bureau d'accueil touristique de Lambton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

ENTENTE DE SERVICES, CONSEILLERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2019

Il est convenu de renouveler notre entente avec Monty Sylvestre pour la prochaine année. Les élus demandent de vérifier, dans la prochaine année, les taux de Cain Lamarre Avocats et notaires, situé à Lac-Mégantic, afin de valider la possibilité de gérer certains dossiers spécifiques.

**C.A. 2018-93**

**ENTENTE DE SERVICES, CONSEILLERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise madame la secrétaire-trésorière de la MRC du Granit, à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. au forfait de consultation de 15 heures, au montant de 2 400 \$ et selon les termes de l'offre du 21 août 2018 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, et ce, au sujet des dossiers de la MRC.

QUE le montant soit pris à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

---

**RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Je présente aux maires un document sur la rémunération des élus lequel a été travaillé en sous-comité. Il est entendu de valider certaines données comparatives au niveau des rémunérations avant de présenter un projet de règlement.

17.0

---

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Madame Christine Meunier, consultante en transformation organisationnelle et collective, vient rencontrer les maires pour comprendre leurs attentes au niveau d'une nouvelle planification stratégique dans le but d'apporter son soutien pour l'élaboration d'un appel d'offres. Les maires font état de ce qu'ils attendent d'une planification stratégique. Il est convenu que chacun des membres établisse sa liste de besoins et de priorités et répertorie ce qui va bien et moins bien et qu'un partage des idées soit fait dans une prochaine rencontre permettant de classer ce qui se traite ou non en planification stratégique.

14.0

---

**ATELIER DE TRAVAIL – BUDGET**

Il est convenu de tenir une séance extraordinaire portant sur les orientations 2019 laquelle aura lieu toute la journée du vendredi 12 octobre prochain.

J'informe les maires que la date prévue pour tenir l'atelier sur les prévisions budgétaires 2019 avec le conseil des maires est le samedi 10 novembre prochain.

**MESDAMES FRANCE BISSON ET JULIE MORIN QUITTENT LA RENCONTRE**

10.0

---

**RÈGLEMENT SUR L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES ÉLUS**

Je présente aux maires un document portant sur l'allocation des dépenses des élus lequel a été travaillé en sous-comité. Suite aux explications, les maires font part des modifications à apporter au document.

11.0

---

**PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le lundi 15 octobre à 13 h 30. Un avis de convocation sera envoyé aux membres tel que prescrit par la loi.

12.0

---

**SUIVI BÂTISSE**

J'informe les maires que le bâtiment a été victime de vandalisme et qu'une fenêtre du 1<sup>er</sup> étage a été brisée par une roche.

J'informe ensuite les maires qu'une évaluation du temps pour l'élaboration d'un calendrier et de procédures d'entretien, pour une dizaine de nos équipements le nécessitant, a été faite.

**C.A. 2018-94****ENGAGEMENT – ÉLABORATION D'UN CALENDRIER D'ENTRETIEN**

ATTENDU QUE le besoin d'élaborer un calendrier d'entretien ainsi que des procédures pour certains équipements du bâtiment de la MRC;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Bellegarde est employé de la MRC 3 jours par semaine;

ATTENDU QUE monsieur Bellegarde possède une formation en génie civil;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit engage monsieur Jean-Pierre Bellegarde, à raison d'une journée par semaine, afin que ce dernier élabore un calendrier d'entretien et des procédures pour le bâtiment de la MRC du Granit.

QUE cette journée supplémentaire soit ajoutée au présent horaire de monsieur Bellegarde, portant celle-ci à 4 jours par semaine, et ce, pour une durée de 9 semaines.

QUE les sommes reliées à cet engagement soient prises à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires pour les frais d'entretien du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

SUIVI MSP

**C.A. 2018-95****ENGAGEMENT – RECONSTITUTION DE LA STRUCTURE DE L'ARBORESCENCE ET DE LA NOMENCLATURE DES DOSSIERS**

ATTENDU la destruction des bureaux et des documents de la MRC du Granit suite au déraillement de train dans la ville de Lac-Mégantic, le 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE la nomenclature et l'arborescence pour la conservation des dossiers doivent être refaites;

ATTENDU QUE le remboursement par le ministère de la Sécurité publique a été préautorisé;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique demande à ce que les travaux soient complétés pour la mi-décembre 2018;

ATTENDU QUE le comité administratif a mandaté la directrice générale, par sa résolution C.A. 2018-86, pour convenir avec le ministère de la Sécurité publique de la meilleure solution visant l'engagement de ressources pour la reconstitution de l'arborescence et la nomenclature des dossiers;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit engage la firme HP. Archivistes s.e.n.c., à compter du 17 septembre 2018, pour procéder à la reconstitution de l'arborescence et de la nomenclature des dossiers de la MRC du Granit, et ce, pour une durée de 14 semaines pour un montant approximatif de 17 000 \$ tel que décrit dans l'offre de service.

QU'une ressource en bureautique soit engagée sous la supervision de la firme HP. Archivistes s.e.n.c. afin qu'elle puisse procéder à la nomenclature des documents.

QUE cet engagement soit conditionnel à l'acceptation du remboursement par le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

---

#### ENJEUX POLITIQUES

Madame le préfet souligne aux maires l'importance de tenir une rencontre avec les candidats dans le cadre des élections provinciales du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Elle mentionne les préoccupations qui ont été ciblées, lesquelles seront présentées aux candidats. Les maires ajoutent certains enjeux à tenir compte. Suite aux discussions entre les maires, il est aussi convenu de présenter une question dans le cadre du débat entre les candidats, lequel est organisé par la Chambre de commerce de Lac-Mégantic.

16.0

---

#### RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que madame Vanessa Bernier et monsieur Luc Decelles ont quitté leur poste d'inspecteurs à l'évaluation et que dans ce contexte, j'ai procédé à l'engagement de madame Karyn Guertin. J'ajoute que les visites affichent un peu de retard et que pour l'an prochain le service d'évaluation aura besoin de 4 inspecteurs.

20.0

---

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

##### **C.A. 2018-96**

##### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 10 septembre 2018 soit levée, il est 18 h 30 et ajournée à 18 h le mercredi 12 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 10 septembre 2018 et ce, pour les résolutions C.A. 2018-93, C.A. 2018-94 et C.A. 2018-95.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale